

## **CONCOURS TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE**

### **Ministère des Affaires Sanitaires et Sociales**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 2/9/2008 14:50:00

**Missions :** Le technicien de l'intervention sociale et familiale intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie handicap... Il soulage et épaula la famille en assumant le quotidien (entretien du logement, préparation des repas, aide aux devoirs...) et soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants. Un travail en pleine mutation Son intervention vise à permettre l'intégration sociale, le développement et l'autonomie des personnes aidées. Son rôle est donc à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien. Professionnel qualifié, le TISF peut être amené à travailler en équipe pour participer ou animer des projets collectifs.

### **Schéma des études**

#### **Formation**

Organisée dans chacun des 35 centres agréés, elle dure de 18 à 24 mois.

La formation théorique de 950 heures comprend 5 unités de formation : gestion de la vie quotidienne, connaissance spécifique des publics aidés, environnement social des publics aidés et action sociale, méthodologie de l'intervention sociale en aide à domicile, culture générale.

La formation pratique comprend 8 mois de stage dont 5 en situation professionnelle.

Les titulaires de certains diplômes (certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur, aux fonctions d'aide médico-psychologique, aux fonctions d'aide soignant, diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale ou d'assistant de vie sociale) peuvent bénéficier d'allègements de formation.

La formation est sanctionnée par le diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale, délivré par la DRASS.

Les épreuves de l'examen comprennent une évaluation en contrôle continu de l'unité de formation "gestion de la vie quotidienne", une épreuve écrite se rapportant à l'unité de formation "connaissance spécifique des publics aidés", la rédaction d'une monographie qui, appuyant sur l'expérience du stage professionnel doit faire apparaître les connaissances acquises en termes de méthodologie de l'intervention et une épreuve orale en lien avec l'unité de formation "environnement social des publics aidés et action sociale".

#### **Débouchés et carrière**

Environ 9.000 TISF sont en activité. Les créations d'emplois sont très rares, mais, à condition d'accepter la mobilité, les nouveaux diplômés peuvent trouver un emploi en raison du renouvellement annuel de la profession.

Ils peuvent aussi se présenter aux concours des écoles de moniteurs éducateurs ou d'éducateurs de jeunes enfants et bénéficier alors d'un allègement d'un tiers de ces formations, à condition de justifier de trois ans de pratique professionnelle.

S'ils sont âgés de 35 ans et à condition de justifier d'au moins 5 années

d'expérience professionnelle, ils peuvent, après avoir suivi un stage de 500 heures, accéder au certificat national de compétence de délégué à la tutelle aux prestations sociales.